

**Martinal® ON-310S; Martinal® ON-313S; Martinal® ON-320; Martinal®, ON-904; Martinal® ON-906; Martinal® ON-908; Martinal® ON-921; Martinal® ON-935**

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006  
Règlement de la Commission (UE) n° 2020/878

Date d'émission : 07/03/2024  
Date d'impression : 03/04/2024

Numéro de révision: 1.3.4  
Page 1 de 13

**SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

**Nom du produit :** Martinal® ON-310S; Martinal® ON-313S; Martinal® ON-320; Martinal®, ON-904; Martinal® ON-906; Martinal® ON-908; Martinal® ON-921; Martinal® ON-935

**Substance pure/mélange** Substance

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisation recommandée** Additif : ignifugeant

**Utilisation industrielle**

- Production de la substance
- Transformation des polymères
- Production de composés de plastique et de caoutchouc
- Préparation d'une formulation de retardateurs de flammes
- Composés utilisée dans l'industrie du transport
- Composés utilisés dans les applications électriques
- Composés utilisés dans les applications électroniques
- Composés utilisés dans les fils et câbles
- Abrasif pour l'industrie du verre, les céramiques et les pierres
- Enduction du textile
- Production d'inhibiteurs de corrosion
- Carburants
- Agent de désacidification du papier
- Agent de régulation du pH
- Usage dans les revêtements, les encres, les peintures et les matériaux de toiture
- Usage comme inhibiteur de corrosion dans les turbines à gaz et les boilers
- Utilisation dans les agents nettoyants
- Usage dans les champs pétrolifères
- Usage dans les lubrifiants
- Usage dans la métallurgie
- Usage dans les gonflants
- Usage dans les liants et les agents de démoulage
- Usage dans le textile
- Usage dans les liquides fonctionnels
- Utilisation dans des produits agrochimiques
- Usage dans les produits chimiques de traitement des eaux
- Usage dans les produits chimiques de l'industrie minière
- Recyclage de plastiques
- Pigment blanc pour papier et carton, chargeur, etc.

**Utilisation professionnelle** Transformation des polymères  
Colles/adhésifs et/ou mastics

# Fiche de données de sécurité

**Martinal® ON-310S; Martinal® ON-313S; Martinal® ON-320; Martinal®, ON-904; Martinal® ON-906; Martinal® ON-908; Martinal® ON-921; Martinal® ON-935**

Date d'émission : 07/03/2024  
Date d'impression : 03/04/2024

Numéro de révision: 1.3.4  
Page 2 de 13

Usage dans les revêtements, les encres, les peintures et les matériaux de toiture  
Utilisation dans des produits agrochimiques  
Utilisation dans les agents nettoyants  
Usage dans les champs pétrolifères  
Usage dans les lubrifiants  
Usage dans la métallurgie  
Usage dans les liants et les agents de démoulage  
Usage dans les gaz propulseurs  
Usage dans le textile  
Usage dans les explosifs  
Usage dans les produits chimiques de traitement des eaux  
Usage dans les liquides fonctionnels  
Ne peut être utilisé que par des laboratoires à des fins de recherche  
Carburants  
Applications de dégivrage et d'antigivrage  
Applications de voirie et construction

## Utilisation par les consommateurs

Usage dans les revêtements, les encres, les peintures et les matériaux de toiture  
Utilisation dans les agents nettoyants  
Usage dans les lubrifiants  
Usage dans les gaz propulseurs  
Carburants  
Usage dans les liquides fonctionnels  
Applications de dégivrage et d'antigivrage  
Additif de cosmétiques  
Usage dans les produits chimiques de traitement des eaux

**Utilisations déconseillées** Aucun(e) connu(e).

## 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fabricant** MARTINSWERK GmbH  
Kölner Strasse 110  
50127 Bergheim  
Germany  
Tel. : +49-2271-90.22.78  
Fax. : +49-2271-90.27.17  
MARTINSWERK GmbH  
Kölner Strasse 110  
50127 Bergheim  
Germany  
Tel. : +49-2271-90.22.78  
Fax. : +49-2271-90.27.17

**Internet** [www.huberadvancedmaterials.com](http://www.huberadvancedmaterials.com)

**Contact E-Mail** [www.huberadvancedmaterials.com/contact](http://www.huberadvancedmaterials.com/contact)

**E-mail** [hubermaterials@huber.com](mailto:hubermaterials@huber.com)

# Fiche de données de sécurité

**Martinal® ON-310S; Martinal® ON-313S; Martinal® ON-320; Martinal®, ON-904; Martinal® ON-906; Martinal® ON-908; Martinal® ON-921; Martinal® ON-935**

Date d'émission : 07/03/2024  
Date d'impression : 03/04/2024

Numéro de révision: 1.3.4  
Page 3 de 13

**1.4. Numéro d'appel d'urgence** CHEMTREC: 1 +800-424-9300 ou 1 +703-527-3887 International

**Numéro de téléphone du centre antipoison** Centre anti-poison national FR: +33.(0)1.45.42.59.59 (Centre anti-poison français: ORFILA)  
CH: +41 44 251.51.51 (Centre suisse d'information toxicologique)  
Anti-Poison belge)

## SECTION 2 : Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**Règlement CLP (CE 1272/2008)** Non classé

#### Identification des dangers

**Danger physique** Non classé

**Dangers pour la santé** Non classé

**Danger pour l'environnement** Non classé

### 2.2. Éléments d'étiquetage

**Symboles/pictogrammes** Aucun(e)

**Mention d'avertissement** Aucun(e)

**Mentions de danger** Ce produit n'est pas classé comme dangereux selon les lignes directrices du SGH des Nations unies et aucun étiquetage n'est exigé  
Cette matière n'est pas considérée comme dangereuse selon la Hazard Communication Standard (norme de communication des dangers) de l'OSHA, États-Unis (29 CFR 1910.1200)

### Conseils de prudence

**Prévention** Respecter les règles de bonnes pratiques d'hygiène industrielle  
Se laver les mains soigneusement après manipulation

**Intervention** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

**Stockage** Conserver dans un endroit sec  
Conserver à l'écart des matières incompatibles

**Élimination** L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

# Fiche de données de sécurité

**Martinal® ON-310S; Martinal® ON-313S; Martinal® ON-320; Martinal®, ON-904; Martinal® ON-906; Martinal® ON-908; Martinal® ON-921; Martinal® ON-935**

Date d'émission : 07/03/2024  
Date d'impression : 03/04/2024

Numéro de révision: 1.3.4  
Page 4 de 13

Informations supplémentaires : Aucun(e).

**2.3. Autres dangers** Aucune information disponible.

## SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substance

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Règlement CLP (CE 1272/2008)	% massique
L'hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	244-492-7	Non classé.	>99

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	En cas de doute ou de symptômes, consulter un médecin. Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées.
<b>Contact oculaire</b>	En cas de contact oculaire, retirer les lentilles de contact et rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
<b>Contact cutané</b>	Laver abondamment à l'eau et au savon.
<b>Inhalation</b>	S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
<b>Ingestion</b>	Rincer abondamment la bouche avec de l'eau.
<b>Danger par aspiration</b>	Voie d'exposition peu probable.
<b>Notes au médecin</b>	Traiter les symptômes.
<b>4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés</b>	En cas de contact avec les yeux, les poussières peuvent provoquer une irritation mécanique. Le contact avec les poussières peut provoquer une irritation mécanique ou un dessèchement de la peau.
<b>4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</b>	Le traitement doit être symptomatique et palliatif.

# Fiche de données de sécurité

Martinal® ON-310S; Martinal® ON-313S; Martinal® ON-320; Martinal®, ON-904; Martinal® ON-906; Martinal® ON-908; Martinal® ON-921; Martinal® ON-935

Date d'émission : 07/03/2024  
Date d'impression : 03/04/2024

Numéro de révision: 1.3.4  
Page 5 de 13

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau (brouillard). Mousse. Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

#### Moyens d'extinction déconseillés

Aucun(e) connu(e).

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun(e) connu(e).

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Équipement de protection spécial pour les sapeurs-pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection chimique.

#### Mesures de lutte contre l'incendie

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

## SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter la formation de poussières. Maintenir à distance le personnel non autorisé.

#### Pour les non-secouristes

Maintenir à distance le personnel non autorisé.

#### Pour les secouristes

Maintenir à distance le personnel non autorisé. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter les ruissellements vers les cours d'eau et les égouts.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement : Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger  
Méthodes de nettoyage : Balayer et évacuer à la pelle dans des récipients adaptés à l'élimination

### 6.4. Référence à d'autres sections

Section 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle. Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

# Fiche de données de sécurité

**Martinal® ON-310S; Martinal® ON-313S; Martinal® ON-320; Martinal®, ON-904; Martinal® ON-906; Martinal® ON-908; Martinal® ON-921; Martinal® ON-935**

Date d'émission : 07/03/2024  
Date d'impression : 03/04/2024

Numéro de révision: 1.3.4  
Page 6 de 13

## SECTION 7 : Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Minimiser la génération et l'accumulation de poussières  
Mettre en place une ventilation par aspiration localisée  
Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** Conserver à l'écart des matières incompatibles  
Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Aucune information disponible.

## SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

##### L'hydroxyde d'aluminium

ACGIH	TLV/TWA 8-hr: 1 mg/m <sup>3</sup> (respirable fraction)
OSHA	TWA: 15 mg/m <sup>3</sup> (Total Dust) 5 mg/m <sup>3</sup> (Respirable Dust)
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> (respirable dust); 10 mg/m <sup>3</sup> TWA (total dust)
France	Not established (Non établi)
France	Not established (Non établi)
Pologne	2.5 mg/m <sup>3</sup> (inhalable); 1.2 mg/m <sup>3</sup> (respirable)
Suisse	TWA: 3 mg/m <sup>3</sup>
Royaume-Uni	10 mg.m-3 (inhalable); 4 mg.m-3 (respirable)

**Procédures de surveillance recommandées** Consulter également les documents de lignes directrices nationales pour plus d'informations sur les procédures de surveillance recommandées

**Valeurs limites biologiques :** Aucun(e)

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Mesures techniques** Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité  
Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées  
Appliquer une norme satisfaisante de ventilation contrôlée (10 à

# Fiche de données de sécurité

**Martinal® ON-310S; Martinal® ON-313S; Martinal® ON-320; Martinal®, ON-904; Martinal® ON-906; Martinal® ON-908; Martinal® ON-921; Martinal® ON-935**

Date d'émission : 07/03/2024  
Date d'impression : 03/04/2024

Numéro de révision: 1.3.4  
Page 7 de 13

15 renouvellements d'air par heure)  
Maintenir les concentrations atmosphériques en dessous des limites d'exposition avec une ventilation par aspiration  
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

## Équipement de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

**Protection de la peau et du corps** Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection des mains** Porter des gants imperméables pour toute opération susceptible d'entraîner un contact prolongé ou répété avec la peau. Porter des gants adaptés homologués EN 374.

En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants

Type de filtre recommandé :  
(FFP2)  
(FFP3)

**Dangers thermiques** Aucun(e) connu(e).

**Mesures d'hygiène** Suivre les recommandations générales en matière d'hygiène considérées comme de bonnes pratiques sur le lieu de travail  
Le travailleur doit se laver quotidiennement à la fin de chaque poste, et avant de manger, de boire, de fumer, etc

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Éliminer conformément aux réglementations locales

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect:

État physique	Solide Poudre
Couleur	Blanc
Odeur	Inodore
Seuil olfactif	Aucune information disponible
pH :	+/- 9 ( 10% Eau )
Point de fusion/point de congélation	~ 300 °C / 572 °F (101.3 hPa)
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	> 2900 °C / 5252 °F (101.3 hPa)

# Fiche de données de sécurité

**Martinal® ON-310S; Martinal® ON-313S; Martinal® ON-320; Martinal®, ON-904; Martinal® ON-906; Martinal® ON-908; Martinal® ON-921; Martinal® ON-935**

Date d'émission : 07/03/2024  
Date d'impression : 03/04/2024

Numéro de révision: 1.3.4  
Page 8 de 13

<b>Point de congélation</b>	Sans objet
<b>Point d'éclair :</b>	Sans objet Le produit/la substance est inorganique Solide
<b>Taux d'évaporation</b>	Sans objet.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Ininflammable
<b>Limite supérieure d'inflammabilité:</b>	--
<b>Limite inférieure d'inflammabilité</b>	--
<b>Pression de vapeur</b>	Sans objet
<b>Densité de vapeur</b>	Sans objet
<b>Densité</b>	Aucune donnée disponible
<b>Densité relative</b>	+/- 2.42 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)
<b>Hydrosolubilité</b>	Insoluble
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Aucune information disponible
<b>Coefficient de partage</b>	Aucune information disponible Sans objet Le produit/la substance est inorganique
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Aucune donnée disponible
<b>Température de décomposition</b>	200 °C (392 °F)
<b>Viscosité</b>	Aucune information disponible.
<b>Viscosité cinématique</b>	Sans objet
<b>Viscosité dynamique</b>	Sans objet Solide
<b>Propriétés explosives</b>	Aucun(e)
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucun(e)
<b>Granulométrie</b>	Aucune information disponible
<b>Teneur en COV (%)</b>	Sans objet

## 9.2. Autres informations

### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Sans objet

### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Sans objet

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

<b>10.1. Réactivité</b>	Aucune donnée disponible
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions normales
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Aucun(e) dans des conditions normales de transformation
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	Température de décomposition < / =0.3% : Al <sub>2</sub> O <sub>3</sub> Eau
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Aucun(e) connu(e)
<b>10.6. Produits de décomposition</b>	Aucun(e) connu(e)



# Fiche de données de sécurité

Martinal® ON-310S; Martinal® ON-313S; Martinal® ON-320; Martinal®, ON-904; Martinal® ON-906; Martinal® ON-908; Martinal® ON-921; Martinal® ON-935

Date d'émission : 07/03/2024  
Date d'impression : 03/04/2024

Numéro de révision: 1.3.4  
Page 9 de 13

dangereux

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

**Informations générales** Il est conseillé aux utilisateurs de se référer aux Limites d'exposition professionnelle nationales ou à toute autre grandeur équivalente.

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

#### L'hydroxyde d'aluminium

DL50 par voie orale	> 2000 mg/kg Rat
CL50 par inhalation	Rat > 2.3 mg/l (Al <sub>2</sub> O <sub>3</sub> ) Aérosol Concentration maximale pouvant être atteinte
CIRC	Non répertorié

**Toxicité pour la reproduction** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Informations sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	Ne pas respirer les poussières
<b>Ingestion</b>	L'ingestion n'est pas une voie d'exposition probable
<b>Peau</b>	Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau Le contact avec les poussières peut provoquer une irritation mécanique ou un dessèchement de la peau
<b>Yeux</b>	Éviter le contact avec les yeux En cas de contact avec les yeux, les poussières peuvent provoquer une irritation mécanique
<b>Danger par aspiration</b>	Voie d'exposition peu probable.

### 11.2. Informations sur d'autres dangers

**11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

**11.2.2. Autres informations** Sans objet

## SECTION 12 : Informations écologiques

# Fiche de données de sécurité

**Martinal® ON-310S; Martinal® ON-313S; Martinal® ON-320; Martinal®, ON-904; Martinal® ON-906; Martinal® ON-908; Martinal® ON-921; Martinal® ON-935**

Date d'émission : 07/03/2024  
Date d'impression : 03/04/2024

Numéro de révision: 1.3.4  
Page 10 de 13

<b>12.1. Toxicité</b>	N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques
<b><u>L'hydroxyde d'aluminium</u></b> <b>Classification allemande</b> <b>WGK (AwSV)</b>	5220 WGK: nwg
<b>12.2. Persistance et dégradabilité</b>	Les méthodes de détermination de la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.
<b>12.3. Potentiel de bioaccumulation</b>	Bioaccumulation peu probable.
<b>Facteur de bioconcentration (BCF)</b>	Aucune donnée disponible.
<b>12.4. Mobilité dans le sol</b>	Aucune information disponible.
<b>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Cette substance ne répond pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.
<b>12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes</b>	Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé
<b>12.7 Autres effets indésirables</b>	Aucun(e) connu(e)

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

<b>Méthodes d'élimination</b>	L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.
<b>Emballages contaminés</b>	Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination. Ne pas réutiliser le récipient.
<b>Codes de déchet</b>	Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé
<b><u>L'hydroxyde d'aluminium</u></b> <b>Catalogue européen des déchets</b>	060299.

# Fiche de données de sécurité

Martinal® ON-310S; Martinal® ON-313S; Martinal® ON-320; Martinal®, ON-904; Martinal® ON-906; Martinal® ON-908; Martinal® ON-921; Martinal® ON-935

Date d'émission : 07/03/2024  
Date d'impression : 03/04/2024

Numéro de révision: 1.3.4  
Page 11 de 13

Classification allemande 5220 WGK: nwg  
WGK (AwSV)

## SECTION 14 : Informations relatives au transport

Mode de transport (routier, maritime, aérien, ferroviaire)

TDG -Canada	Non réglementé
DOT, États-Unis	Non réglementé
IATA	Non réglementé
IMDG/IMO	Non réglementé
OACI	Non réglementé

14.2. Nom d'expédition des Nations unies      Aucun(e)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport      Aucun(e)

14.4. Groupe d'emballage      Aucun(e)

14.5. Dangers pour l'environnement      Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur      Sans objet

14.7. Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI  
Sans objet

## SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Inventaires mondiaux

Substance pure/mélange      Substance

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Australie (AICC)	Canada (DSL)	Chine (IECSC)	Japon	Corée du Sud (KECL)	Mexique	Thailand (TECI)	Nouvelle-Zélande	Philippines (PICCS)	Taiwan	TSCA : États-Unis
L'hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	244-492-7	Y	Y	Y	(1)-17 (ENCS); ISHL	KE-00980	Y	55-1-02594	Y	Y	Y	A

# Fiche de données de sécurité

**Martinal® ON-310S; Martinal® ON-313S; Martinal® ON-320; Martinal®, ON-904; Martinal® ON-906; Martinal® ON-908; Martinal® ON-921; Martinal® ON-935**

Date d'émission : 07/03/2024  
Date d'impression : 03/04/2024

Numéro de révision: 1.3.4  
Page 12 de 13

**Légende** X / Y: Est conforme ; A: Actif ; - / N: Exempté(e)s / Non répertorié

## REACH No.

### L'hydroxyde d'aluminium

Numéro d'enregistrement REACH 01-2119529246-39  
Pré-enregistrement KKDIK turc 05-0000193352-73-0000

### Allemagne

Solubilité très faible N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques

### L'hydroxyde d'aluminium

Classification allemande WGK (AwSV) 5220 WGK: nwg

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été mise en œuvre pour cette substance

## SECTION 16 : Autres informations

**Motif de la révision** La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 & Règlement de la Commission (UE) n° 2020/878

**Date d'émission :** 07/03/2024  
**Date d'impression :** 03/04/2024  
**Numéro de révision:** 1.3.4

**Préparée par** Huber Engineered Materials Global Regulatory Affairs  
email: regulatory.affairs@huber.com.

**Règlement CLP (CE 1272/2008)** Non classé

### Étiquetage

**Symboles/pictogrammes** Aucun(e)

**Mention d'avertissement** Aucun(e)

**Mentions de danger** Ce produit n'est pas classé comme dangereux selon les lignes directrices du SGH des Nations unies et aucun étiquetage n'est exigé. Cette matière n'est pas considérée comme dangereuse selon la Hazard Communication Standard (norme de communication des dangers) de l'OSHA, États-Unis (29 CFR 1910.1200).

**Conseil en matière de formation** Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

**Abréviations et acronymes** Centre international de recherche sur le cancer (CIRC)

# Fiche de données de sécurité

**Martinal® ON-310S; Martinal® ON-313S; Martinal® ON-320; Martinal®, ON-904; Martinal® ON-906; Martinal® ON-908; Martinal® ON-921; Martinal® ON-935**

Date d'émission : 07/03/2024  
Date d'impression : 03/04/2024

Numéro de révision: 1.3.4  
Page 13 de 13

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)  
Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), statut et classification  
OSHA (Agence fédérale d'hygiène et de sécurité professionnelles du Département du travail des États-Unis)  
TWA - Time-Weighted Average (Moyenne pondérée en temps)  
Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP) (CE 1272/2008)  
EPI - Équipement de protection individuelle  
NIOSH - Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis  
CERCLA (Loi de responsabilité environnementale et de réponse compensatoire exhaustive des États-Unis)  
Quantité à déclarer (RQ), (RQ/% dans le mélange)  
STEL - Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)  
TLV® - Threshold Limit Value (Valeur limite d'exposition, États-Unis)  
Niveau dérivé sans effet (DNEL)  
SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :  
Demande biochimique en oxygène (DBO)  
Demande chimique en oxygène (DCO)  
OACI (aérien)  
(IMDG) Code maritime international de transport des matières dangereuses  
ADR (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route)  
RID (Accord relatif au transport international ferroviaire des marchandises dangereuses)  
Association internationale du transport aérien (IATA)  
Code maritime international de transport des matières dangereuses (IMDG)  
DOT (Department of Transportation, États-Unis)  
TMD (Transport des marchandises dangereuses), Canada  
Concentration prévisible sans effet (PNEC)  
Appareil respiratoire autonome en pression positive  
Système général harmonisé (SGH)  
TSCA (Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques)

## Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**